

DIPLOME FEDERAL D'INITIATEUR

OPTION « ACTIVITES MOTRICES »



RÉFÉRENCE
25220DI



DURÉE
35 heures - 5 jours



DATE
15 AU 19 SEPT. 2025



LIEU
MAYENNE (53)



COÛT PÉDAGOGIQUE
1 200 €
PENSION COMPÈTE
500 €



SESSIONS
INTER / INTRA



INTERVENANTS
Membres de la commission
activités motrices

Pour les personnes reconnues en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier les modalités d'adaptation de la formation et l'accessibilité des sites de formation

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

- « Éducateurs sportifs titulaires d'un diplôme professionnel ; animateurs et dirigeants bénévoles dans une association affiliée à la FFSA, professionnels du secteur spécialisé, développant (ou souhaitant développer) des projets en activités motrices » (ATTENTION : cette formation ne donne pas de prérogative d'encadrement)

Les « Activités Motrices » à la FFSA sont des activités physiques s'adressant aux personnes dont les capacités intellectuelles, psycho-affectives et physiques ne permettent pas de donner sens à une pratique sportive codifiée. Ces activités physiques s'adaptent, par leurs formes et leurs contenus, aux capacités des personnes en situation de handicap mental sévère ou profond, avec des limitations sensori-motrices souvent associées, qui ont besoin d'évoluer dans des environnements soutenant, sécurisés, chaleureux et riches en stimuli relationnel et sensoriel. Le diplôme fédéral d'initiateur en activités motrices(1) délivré par la FFSA, n'est pas une qualification professionnelle. Il permet à des professionnels exerçant auprès de personnes polyhandicapées ou ayant une déficience sévère à profonde de développer des compétences complémentaires à leur métier. Ainsi, ils pourront pour concevoir, conduire et évaluer des projets utilisant différents supports d'activités orientés vers le mouvement, le jeu et l'expression, avec comme finalité la participation à des manifestations du secteur activités motrices de la FFSA. Dans le contexte d'un établissement spécialisé, ces interventions devraient s'effectuer sous la responsabilité d'un professionnel qualifié dans le domaine de l'encadrement des APSA.

OBJECTIFS

- Obtenir une certification fédérale
- Interroger et développer ses connaissances sur les caractéristiques des personnes polyhandicapées ou ayant une déficience intellectuelle sévère à profonde
- Identifier les besoins des personnes au regard de leurs caractéristiques
- Choisir des supports ludiques favorisant l'adaptation à l'environnement, l'affirmation de soi, l'expression corporelle
- Choisir des démarches pédagogiques sollicitant l'engagement du sujet
- Concevoir et conduire des projets en Activités Motrices
- S'approprier des connaissances sur le secteur de pratique des activités motrices à la FFSA

CONTENUS

- Les activités motrices à la FFSA
- Eduquer, accompagner : définitions
- Caractéristiques des personnes un polyhandicap ou ayant une déficience intellectuelle sévère ou profonde
- Comment adapter une activité ?
- Le rôle de l'environnement
- Les démarches pédagogiques: définition, choix en fonction des caractéristiques et des besoins des pratiquants
- Observer et évaluer : conception d'outils
- Les quatre grands domaines d'activités des Activités Motrices
- Place du jeu dans les activités motrices
- Animation d'activités auprès de personnes relevant du champ des activités motrices

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

- Apports théoriques, élaboration d'outils permettant de structurer et d'analyser sa pratique, analyse de l'intérêt des supports d'activités pouvant être proposés au regard des besoins singuliers des personnes accompagnées, interventions pédagogiques auprès des publics relevant des activités motrices
- Analyse des acquis à partir de l'animation de séances d'activités motrices et de l'élaboration d'un projet
- Attestation de présence et de fin de formation